

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE

N°2025-03

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	Le 27 janvier 2025
Date de publication électronique :	Le 10 février 2025

**Séance du 04 février 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatre février à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Sophie MERCIER, Khristine FOYART, Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick BOUCHER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre HUVET, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Hervé LE DROUMAGUET, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Patrick PEYR, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Madame Nadine SANTUNE représentée par Monsieur Arnaud LUISIN, Madame Annick DECAMP représentée par Monsieur Jean-Pierre HUVET, Monsieur Patrick CARVALHO représenté par Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Denis MESSIO représenté par Monsieur Eric FOURDRINIER, Monsieur Didier BERANGER représenté par Laurent MAROT,

Absents non représentés : Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Monsieur Philippe BARBILLON, Eric ROUGEAUX, Alain FOURNIER, Florent MAZIERES,

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Rapport de gestion de la SEML Oise Énergies Renouvelables 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1524-5,

Considérant qu'aux termes de l'article L 1524-5 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires d'une société d'économie mixte se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an,

Considérant que le rapport de gestion a été communiqué aux membres de l'assemblée délibérante et qu'il est dès lors soumis à son examen,

Sur le rapport de présentation préalable,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**APPROUVE** le rapport annuel de gestion pour l'exercice 2023 de la Société d'Économie Mixte Locale Oise Énergies Renouvelables.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA